

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du samedi 12 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze septembre à neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Vanessa DEMOULIN, Sabine PERNEE, Adrien DURON, Nicolas DUBAUX, Pauline LOISEAU.

Absent excusé : Gilles MICHEL pouvoir à Claudine POLIN,

Secrétaire : Jean-Pierre FOUCART

- **Lecture et approbation** des comptes rendus du 20 juin 2020 et du 10 juillet 2020
- **Monsieur le Maire** demande à reporter la délibération concernant la part communale de la taxe d'aménagement (TA) de la Zone industrielle. Le conseil municipal est favorable.
- **Monsieur le Maire** demande à reporter la délibération concernant la part communale de la taxe d'aménagement (TA) de la commune. Le conseil municipal est favorable.
-
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte la décision modificative des comptes par la trésorerie:
 - Ouvrir dépense 16818 de 3048.53 €.
 - Ouvrir recette 7688 de 3048.53 €
 - Ouvrir dépense 023 de 3048.53 €
 - Ouvrir recette 021 de 3048.53 €
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte le remboursement de la somme de 44,40 € à Jean-Pierre Polin pour l'achat de poteaux bois
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal est favorable à la demande APV et ADICA pour le projet des travaux 2021.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte que Monsieur le maire dépose à la trésorerie un chèque d'une valeur de 1558.60€, remboursement des assurances SMACL (sinistre ordinateur)
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte la décision d'exonérer la part communale de la TA pour les abris de jardin. Ne sont pas concernées les serres de jardin en « dur » qui elles restent à 4% .

- **Jardin Jean-Claude COLLET.**

L'inauguration est fixée le samedi 26 septembre 2020 à 11h à la Mairie.

Des invitations vont être effectuées et distribuées dans chaque foyer.

Il faudra respecter les règles sanitaires dues au COVID19 (Masque obligatoire, gel hydro alcoolique fourni par la commune, distanciation...etc.....)

- Madame **Pauline Loiseau** quitte la salle.

- **Noël de la Commune**

La crise sanitaire actuelle nous contraint à modifier l'organisation de cette fête :

Il est donc prévu :

- un colis pour les anciens (l'âge de 60ans est conservé).
- Les adolescents de 10 à 17 ans inclus auront des places de bowling et laser blade d'une valeur de 25€
- Les enfants de moins de 10 ans auront une carte cadeau de 25€ à la Grande Récré.

La distribution s'effectuera par les membres du conseil municipal dans chaque foyer. (Reste à déterminer la mise en place et la ou les dates de passage)

- **Journée petits travaux communaux.**

La date du 19 septembre a été retenue. (nettoyage, embellissement du futur Jardin Jean-Claude COLLET) .

- Questions diverses ;

Le conseil municipal décide d'imposer le port du **masque obligatoire** à l'arrêt de bus à partir de 11 ans. (Arrêté municipal).

Tri sélectif au cimetière ; Un rendez vous avec la CARCT est prévu le 16 septembre 2020 pour organiser ce tri ;

Réparation vitraux cassés à l'Eglise. Un devis est en cours

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer un **courrier** à l'ancien maire de la commune pour la récupération des diverses clefs (Mairie et Eglise) et documents concernant la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer un **courrier** rappelant à différents propriétaires que les trottoirs doivent rester libres de passage. (Elagage des arbres, taille des haies, coupe des herbes...).

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire la liste des **organismes de contrôles** obligatoires (électricité, aire de jeux, incendie ;Etc...)

Sécurité routière du village. Le conseil municipal émet la possibilité de matérialiser la route de Château Thierry par 2 « stop » pour réduire la vitesse de véhicule en montant comme en descendant. La réflexion est laissée libre jusqu'à la prochaine réunion.

Un devis est cours par Aisne application pour divers panneaux (passages piétons, limitation de vitesse....) ainsi que matérialisation au sol dans le virage devant la Mairie...

Un devis est en cours pour l'insonorisation des salles communales (hors Bureau) par Le Relais Matisse.

INFORMATION CONSTRUCTION SUR SOUS SOL.

Après consultation du service Urbanisme de la CARCT les sous sols n'ont jamais été interdits dans notre commune.

Seul le Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de boue encadre ces constructions.

Distributeur à pain.

Vanessa Demoulin se renseigne auprès d'un boulanger pour savoir si celui-ci serait intéressé par la mise en place d'un distributeur à pain dans notre commune.

Date de la prochaine réunion

Samedi 24 Octobre 2020 à 9 Heures .

CONTENTIEUX TRIBUNAL ADMINISTRATIF PILLIERE / COMMUNE D'ETREPILLY.

Madame Marie Paule Lejeune quitte la salle car concernée par l'affaire.

Monsieur le Maire a informé l'ensemble des conseillers de la situation actuelle. La commune a jusque mi octobre 2020 pour répondre à la partie adverse aux questions posées par leur avocat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les conseillers

Le Maire